

Initiatives ministérielles

Silye
Speaker
Strahl—35

Solberg
Stinson

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bertrand
Crête
Deshaies
Finestone
Gagnon (Québec)
Gerrard
Lincoln
Picard (Drummond)
Stewart (Brant)

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bonin
Dalphond-Guiral
Dumas
Fry
Gauthier (Roberval)
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Maloney
St-Laurent
Verran

• (1915)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-33, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides les accords sur les revendications territoriales conclues entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, le gouvernement du territoire du Yukon et certaines premières nations du Yukon, permettant d'approuver, de mettre en vigueur et de déclarer valides les accords ainsi conclus après l'entrée en vigueur de la présente loi et modifiant d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, je suis très honoré de participer au présent débat et de voir qu'on va enfin, après bien des années, résoudre cette affaire. On a mis beaucoup de temps à nous accorder la reconnaissance que nous méritons en tant que premières nations de ce pays qu'on appelle le Canada. Il se trouve que ce nom est un vocable autochtone. Je me demande si les députés réformistes en connaissent la signification. Ils n'ont certes pas saisi la véritable histoire de ce pays qu'on appelle aujourd'hui le Canada. C'est grâce à la bonté et à la générosité des premières nations que tout le monde bénéficie aujourd'hui de ce riche pays.

• (1920)

Je sais qu'il est ici question d'accords sur des revendications territoriales déjà conclues et d'autonomie gouvernementale, mais, compte tenu de notre idéologie et de notre façon de penser, nous combinons souvent les deux. Nous ne pouvons pas séparer la terre de la vie quotidienne. Notre existence dépend de la terre et il est très important qu'on le comprenne bien.

Si je remonte dans le temps, je peux dire que les représentants des gouvernements européens ont eu leurs premiers contacts

avec les premières nations sur les rives du Saint-Laurent, sur la côte de la Colombie-Britannique, sur les rives de la baie d'Hudson ou à Winnipeg. Les premières nations ont rencontré ces gens et les termes des rapports entre eux n'ont jamais été arrêtés. Certes, beaucoup de traités et d'accords ont été signés avec les premières nations et l'effet de ces traités et accords s'est étendu jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Je dis toujours que le premier sujet de discussion avec les premières nations, les premiers habitants du Canada, n'a jamais été vidé. Rien n'a été réglé.

Négocier des traités, c'est établir des rapports. Lorsque les représentants de la Couronne sont arrivés au Canada, ils ont signé des traités avec les premières nations. Que signifient donc ces traités ou ces accords négociés avec les premières nations? Ils signifient que nous nous sommes entendus. Nous avons établi des rapports.

Les traités signés il y a de nombreuses années et ceux que nous signons aujourd'hui signifient que nous établissons des rapports et ils précisent en quels termes nous allons vivre ensemble. Dans l'ouest du Canada, nous avons commencé à signer des traités il y a des centaines d'années et les traités signés sont toujours en vigueur. Les gouvernements canadiens sont encore liés par les promesses qu'ils ont faites dans les traités. En vertu de ces traités, nous détenons encore des droits sur certains territoires et nos revendications ne sont pas toutes réglées. Nous voulons aussi discuter de certaines questions comme celle de l'éducation que l'on avait promis de nous donner.

Il s'agit d'un processus permanent. Des traités ont été signés il y a des années, mais tout n'a pas encore été réglé parce que ces traités fixaient les termes de rapports entre nos peuples.

Comme je l'ai dit souvent, nous n'avons jamais renoncé au droit de nous gouverner nous-mêmes. D'ailleurs, lorsque les représentants de la Couronne ont signé des traités, ils n'ont jamais remis en question les pouvoirs et la compétence des premières nations sur le territoire canadien. Ils ont respecté cela.

• (1925)

C'est la relation fondamentale que les premières nations ont avec le gouvernement du Canada, une relation fondée sur les traités. Aucun autre groupe de Canadiens n'a ce genre de relation avec le gouvernement. C'est une relation spéciale qui est sacrée pour nous et qui oblige le gouvernement à honorer ses engagements. Nos aînés nous disent que ces accords sont sacrés.

Ce n'est pas quelque chose qui nous a été donné. Notre façon de penser, notre philosophie, c'est de partager ce que nous avons. Notre philosophie en ce qui concerne les terres, c'est que nous ne pouvons pas les posséder, mais que nous devons plutôt les partager avec les nouveaux venus dans ce pays.

Il y a eu des conflits au sujet des différents systèmes de valeurs que les Européens ont voulu nous imposer à leur arrivée ici. Par exemple, le concept du régime foncier nous était totalement étranger. Les Européens nous ont déclarés propriétaires des